

INSTITUT STANISLAS

Ecole Privée Primaire STANISLAS

Etablissement Catholique d'Enseignement sous contrat d'Association avec l'Etat

181 Bd Pierre Delli-Zotti 83700 Saint Raphaël

Tel : 04.94.53.07.75

E-mail : ecoleprimaire@institut-stanislas.fr

Site Internet : www.institut-stanislas.fr

NOTICE D'INFORMATION SUR L'ECOLE PRIMAIRE STANISLAS

1- PRÉAMBULE

« Accueillir pour grandir » est la devise de l'Institut Stanislas. L'école primaire Stanislas propose ainsi un service d'enseignement conforme aux programmes en vigueur dans l'Education Nationale mais elle s'attache à construire chaque jour un cadre de vie scolaire serein, gai et épanouissant pour les élèves qui lui sont confiés. Ce sont bien sûr des repères éducatifs expliqués et répétés qui aideront l'enfant à grandir sereinement en collectivité et à intégrer dès trois ans les règles de conduite qui lui permettront de bien vivre les multiples situations qui accompagnent la vie d'un écolier :

- une attitude d'écoute active en classe,
- le désir de participer oralement, le plaisir d'apprendre, d'expérimenter, d'approfondir, de réinvestir ses connaissances et savoir-faire,
- le respect des règles de vie de classe mais aussi la capacité à s'exprimer auprès des professeurs et des adultes de l'école,
- le respect des camarades, en classe (ne pas les ennuyer ni les amuser, ne pas attirer l'attention du professeur que sur soi, être doux et bienveillant en récréation),
- la confiance accordée au professeur et donc l'écoute de ses conseils avec la pratique du sens de l'effort,
- l'écoute des intervenants spécialisés (professeur d'anglais, de sport...) et l'obéissance aux aides-maternelles et aides-éducatrices de l'école,
- la joie de jouer mais aussi l'attention bienveillante portée aux camarades et aux consignes de sécurité données,
- l'acceptation des différences et donc le refus de la moquerie, du cynisme et d'un langage grossier,
- le calme et l'écoute lors des séances de catéchèse, des célébrations de messes...,
- le respect du matériel et des lieux de vie : classe, salle informatique, sanitaires, cantine, salles polyvalentes, cour...,
- le calme et l'obéissance dans les déplacements et activités se déroulant hors de l'école,
- une attitude polie et respectueuse avec les personnels de l'école dans les temps périscolaires : cantine, récréation du repas, étude et garderie,
- un comportement respectueux des consignes données pour les temps d'entrée et de sortie de l'école,
- le souci de la vérité, à l'école comme à la maison en racontant sa journée, et l'acceptation des sanctions éventuellement prises pour recadrer un comportement inacceptable en collectivité, en classe ou sur la cour.

Travail et éducation ne peuvent donc se réaliser que par le consentement des parents et des élèves au Règlement Intérieur et aux règles générales de l'Institut, avec le réel souci de chacun pour le bien commun de tous. La démarche libre d'inscription à l'Institut Stanislas signifie donc l'acceptation pleine et entière du règlement et des règles générales dont les éléments les plus importants figurent dans ce document.

2- ORGANIGRAMME

Chef d'Etablissement 1^{er} degré de l'école Stanislas à Saint Raphaël : Mme Véronique CARCANO

Le Chef d'Etablissement est responsable de l'organisation et du fonctionnement éducatif, pédagogique, administratif, matériel, disciplinaire, spirituel et moral des écoles qu'il dirige. A ce titre, il prend les décisions et donne les délégations nécessaires.

Le chef d'Etablissement 1^{er} degré travaille en étroite collaboration avec le Chef d'Etablissement Coordonnateur de l'Institut Stanislas et Chef d'Etablissement du Collège et Lycée Stanislas, Monsieur **Florent BOURGEOIS**, pour toutes les dispositions communes aux différentes unités pédagogiques de l'Institut,

conformément à un protocole de coordination. A l'école primaire Stanislas, le Chef d'Etablissement 1^{er} degré est secondé par la secrétaire, **Mme Rose-Marie CHEVRIER**.

3- LES CLASSES

- L'école primaire Stanislas est une école maternelle de trois classes (Petite Section, Moyenne Section, Grande Section) et une école élémentaire de cinq classes (CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2).
- Une enseignante spécialisée (**Regroupement d'Adaptation**) est aussi présente pour apporter une aide aux élèves qui ont besoin d'un accompagnement personnalisé.
- Les élèves portent un **uniforme scolaire**, vendu par l'école : un polo blanc, un cardigan bleu, un tee-shirt pour le sport, le tout brodé au blason de l'Institut. Le bas est libre mais de couleur bleue. Il faut respecter cette tenue vestimentaire. Les élèves de maternelle portent une blouse bleue.

4- LES HORAIRES

Pour 2023-2024, le temps scolaire est organisé sur une semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Matin : **ouverture du portillon à 8h15, la classe commence à 8h30.**

La cloche sonne à 8h30, le rang se forme immédiatement et l'entrée en classe a lieu aussitôt.

Un service de garderie est réservé aux parents dont l'activité professionnelle les empêche d'être présents à 8h15. Pour bénéficier de ce service de garderie, il faut déposer l'enfant de 7h45 à 8h maximum. Ensuite, la garderie est fermée.

11h45 : Les élèves externes sortent à 11h45.

13h30-13h45 : Retour des élèves externes à l'école, pour tous « silence on lit », de 13h30 à 13h45.

Soir : **sortie des élèves à 16h30 pour les PS /MS/ GS/CP /CE1 et à 16h45 pour les CE2/ CM1 et CM2**
Les élèves sont amenés au portillon par les enseignantes. Une surveillance est assurée au portail jusque 17h, puis le portillon est fermé.

Un service de garderie (maternelle) et étude (élémentaire) est assuré chaque de jour de 16h30 à 18h ou à 18h30, selon le choix des familles.

5- RELATIONS AVEC LES FAMILLES

Toutes les informations concernant la vie de l'école, de la classe ou de l'élève sont consignées dans un **cahier de liaison, que vous devez consulter chaque jour**, et sur lequel vous pouvez aussi communiquer avec le professeur ou le Chef d'Etablissement.

Les parents peuvent rencontrer très régulièrement les professeurs à l'entrée et à la sortie des classes. Des rendez-vous individuels sont bien sûr donnés en cas de nécessité.

Le livret scolaire, faisant le point sur la scolarité de l'élève, est donnée semestriellement (janvier – juin).

Le Chef d'Etablissement est aussi présent aux heures indiquées sur la porte de son bureau et sur le tableau extérieur de l'école, et la secrétaire peut aussi vous donner les renseignements souhaités.

Une réunion de rentrée a lieu au début de l'année scolaire.

L'école est aussi ouverte aux familles pour diverses manifestations : Journée des Communautés Educatives, conférences diverses, accompagnement de sorties, participation à des ateliers selon les projets de classe...

Les parents sont invités à consulter régulièrement le site de l'Institut.

L'Association de Parents d'Elèves (APEL) est une instance de communication avec d'autres familles. Vous pouvez aussi vous y investir, selon vos disponibilités. Un parent correspondant par classe est d'ailleurs désigné.

6- SYNTHESE DU PROJET D'ETABLISSEMENT DE NOTRE INSTITUT

L'Institut Stanislas est un Etablissement Catholique Privé, sous contrat d'Association avec l'Etat, assumant ses missions au sein du service public d'Education Nationale, conformément aux dispositions de la loi Debré de 1959.

A ce titre, il est un lieu de large accueil à des élèves, des parents d'élèves, des enseignants, des personnels administratifs, de service et d'éducation, à des bénévoles, etc... dont les aspirations, les situations de vie et les convictions forment, par leur diversité potentielle, comme une belle et riche mosaïque.

Nous sommes donc tous invités, au sein de notre Institut, à apporter notre contribution originale à l'œuvre commune, dans le cadre général des obligations qui sont les nôtres, tant vis-à-vis de l'Etat qu'à l'égard de

l'Eglise Catholique (cf. Statut de l'Enseignement Catholique de France 14 mai 1992, 11 mars 1996, 23 octobre 1999).

Outre ces références explicites, nous invitons tous les membres de notre communauté éducative à s'approprier la signification des armoiries figurant sur le blason de notre Institut, pour qu'ils puissent notamment vivre, chacun à la place qui est la sienne, la richesse et la profondeur de notre devise « Accueillir pour Grandir »

L'accueil est en effet la condition de toute croissance, tant pour le jeune qui accueille les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être dispensés, que pour l'adulte qui, accueillant la diversité des élèves pour les faire grandir, croît lui-même en expérience, en efficacité, bref, en épanouissement personnel. C'est ainsi que l'Etablissement est ouvert à tous, sans restriction ni condition de quelque sorte que ce soit. L'inscription de chaque élève procède, avant tout, de la volonté des familles de vivre le présent Projet d'Etablissement, elle suppose également le désir explicite de l'enfant, selon son niveau de maturité.

7- LE PROJET PASTORAL

Dans l'attention à la réalité propre de l'Etablissement, une équipe d'enseignants et catéchistes bénévoles travaille à promouvoir, sous la responsabilité du chef d'Etablissement, et avec l'aide du prêtre-accompagnateur, **Don Louis-Marie**, nommé par notre évêque, une pastorale d'école, en proposant la découverte de la foi chrétienne.

La pastorale traverse toute la scolarité de l'élève. Elle s'inscrit dans le projet de l'enseignement catholique et s'appuie sur le projet diocésain en éduquant les personnes à des valeurs chrétiennes et en proposant la foi catholique, dans le respect de chacun. La proposition de la foi chrétienne place au cœur de notre annonce le Christ, mort et ressuscité pour chaque personne humaine, vivant à jamais et présent dans nos vies.

A l'école primaire, la Parole de Dieu est annoncée au travers des objectifs suivants :

- Regarder chaque enfant comme une personne unique et aimée de Dieu et éveiller les nombreux talents dont il est porteur.
- Annoncer la Bonne Nouvelle en faisant connaître et aimer Jésus (éveil à la foi puis catéchèse).
- Proposer une formation spirituelle par la découverte de ce qui est au cœur de la foi chrétienne, pour avancer sur un chemin de foi : prières, célébrations et messes, sacrements, préparation à la 1^{ère} communion, conférences, journées de recollection.
- Mettre en valeur les temps forts de la vie de l'Eglise et favoriser les liens avec les paroisses (temps forts de l'année liturgique marqués par des prières et des célébrations, rencontres possibles avec Don Louis-Marie (demande de baptême, questionnement...), participation à des actions d'Eglise).
- Cultiver les notions de fraternité, générosité et solidarité (relations fraternelles, actions de solidarité).

8- DISPOSITIONS FINANCIERES POUR 2023-2024

Le choix des tarifs s'accompagne d'un acte de confiance à votre égard, auquel vous êtes appelés à correspondre avec une parfaite loyauté.

Dans la Convention Financière, un calcul vous est proposé, par rapport à vos revenus et vos charges familiales, pour vous situer dans le choix du tarif.

Cependant, nous demandons aux parents qui se trouveraient en situation difficile, d'avoir la simplicité d'en avertir Mme Carcano ou le service comptabilité (04.94.19.51.95), qui étudieront avec vous les modalités possibles.

9- SCOLARITE AU COLLEGE ET LYCEE STANISLAS

A l'issue de la classe de CM2, vous pouvez demander la poursuite de la scolarité de votre enfant au Collège-Lycée Stanislas, établissement du second degré dirigé par Monsieur Florent Bourgeois, Chef d'Etablissement. Vous trouverez les tarifs dans la Convention Financière.

Adresse : Collège-Lycée STANISLAS 181 Bd Pierre Delli-Zotti 83700 Saint Raphaël

Tel : 04.94.19.51.90